

HAUT JURA Rivière

# Seuil du Grosdar supprimé : était-ce la bonne solution ?

Après la parution d'un article, le 26 octobre, sur la suppression d'un seuil présent dans le Grosdar, Jean-Paul Duchemin, vice président de l'Association de sauvegarde des moulins du Jura, a souhaité réagir. *Le Progrès* a donc contacté l'équipe Grand cycle de l'eau du Parc afin d'éclaircir certains questionnements.

**LA POLLUTION DE L'EAU ALTÈRE LES FONCTIONS NATURELLES DES POISSONS : VRAI**

D'après Jean-Paul Duchemin, ce ne sont pas les seuils qui empêchent les poissons de remonter un cours d'eau mais bien la pollution de ces derniers. « Les poissons en bonne santé franchissent les seuils qui ne mesurent pas plus de 50 centimètres de haut. C'est la pollution de l'eau qui rend les poissons malades et altère ainsi leurs fonctions naturelles. » Les membres de l'équipe Grand cycle de l'eau du Parc du haut Jura ne contestent pas :

« La pollution de l'eau des rivières du bassin de la Bienne est un problème identifié depuis les années 1990. S'agissant des eaux usées des habitants, la plupart des communes ou syndicats ont réalisé des travaux pour améliorer le traitement, même si des marges d'amélioration sont encore possibles. Concernant les eaux industrielles, un million d'euros a été investi pour réduire les pollutions toxiques. » Et un nouveau programme, Cap rivières saines, est lancé sur trois années, pour aller encore plus loin.

**LES SEUILS SONT DES OBSTACLES À LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU : VRAI**

Concernant le seuil du pont de l'Isle supprimé, le Parc précise qu'il « mesurait environ 2 mètres de haut par 10 mètres



Le chantier sous le pont de l'Isle a réellement débuté le 13 octobre et a duré un peu plus d'un mois. Archive Progrès/Laëtitia COURTI

de long et posait de gros problèmes de franchissement par les poissons (démontrés par une étude menée en 2018-2019). »

**LA DESTRUCTION DE SEUILS MÈNE À DES CATASTROPHES NATURELLES : FAUX**

« Les retenues d'eau permettent de gérer les périodes de crue et les périodes d'étiage (basses eaux) », selon Jean-Paul Duchemin.

Là, les spécialistes du Parc ne sont pas d'accord : « À l'exception des très grands barrages comme Vouglans, les retenues n'ont pas d'effet positif sur les crues. Les capacités de stockage d'un seuil sont quasiment nulle part rapport aux volumes d'eau transitant lors d'une crue. Et lorsque le verre est plein... cela n'a plus aucun effet. »

**LE SEUIL DU PONT DE L'ISLE AURAIT PU ÊTRE UTILISÉ POUR PRODUIRE DE L'ÉLECTRICITÉ : FAUX**

Enfin, Jean-Paul Duchemin assure que « le site du pont de l'Isle aurait pu alimenter à lui seul plus de cent foyers en énergie propre et 100 % renouvelable en y installant une turbine ». Le Parc tient à souligner que « chaque seuil est différent. Concernant celui du pont de l'Isle, il ne suffisait pas juste de remettre une turbine. Le seuil était en très mauvais état et le canal d'amenée quasiment obsolète. » D'autre part, « la durée des étiages (basses eaux) augmente significativement depuis quelques années. Cela doit interpeller sur l'intérêt d'investir dans de nouveaux projets hydroélectriques. »

Laëtitia COURTI

## Si vous avez manqué le début

Dès mi-octobre, des pelleteuses se sont affairées dans le Grosdar, sous le pont de l'Isle, à la sortie de Saint-Clau-de direction Septmoncel. L'objectif était de supprimer un seuil, utilisé jadis par la société Dalloz Créations dans son process industriel. Pour le Parc, le but était de rétablir la continuité écologique du Grosdar. D'autre part, « on pourrait penser qu'un cours d'eau, c'est de l'eau et seulement de l'eau. Mais c'est faux, il y a deux éléments importants : l'eau et les sédiments. L'un ne va pas sans l'autre. [...] S'il y a déséquilibre dans ce système, alors on observe toujours des désordres et des impacts. Or, la plupart des seuils bloquent le transit sédimentaire (les cailloux, blocs...) et donc, ont tendance à accentuer le risque de débordement de la rivière en amont. Alors que localement, en aval, à cause du déficit de matériaux et de la pente plus forte que naturelle générée par le seuil, on a tendance à avoir de l'incision (le cours d'eau s'enfoncée) et donc des berges qui s'effondrent. » A priori, à la suite de la suppression du seuil, les berges du Grosdar devraient être consolidées.